

s.C.41. 770.6.
M. Heu (fr. Br.)

MC/vo

Berne, le 14 octobre 1961.

N o t i c e

Rapport verbal fait par M. Soldati au
Président de la Confédération sur les impressions
qu'il a recueillies à Bruxelles.

M. Soldati nous a dit en substance ce qui suit:

L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun en changera tout à fait le caractère. La communauté économique européenne tendra probablement à devenir une très grande zone de libre échange comprenant les anciens territoires d'Afrique et, à un stade ultérieur, peut-être même l'Amérique et le Canada.

M. Hallstein prétend qu'un groupement européen élargi est de nature à inquiéter les Etats-Unis où l'on constate déjà une tendance au protectionnisme. Il croit que le "reciprocal trade act" sera difficile à renouveler. Dans tous les cas, l'Amérique n'est prête à accepter de sacrifices que pour une union européenne à caractère politique. M. Hallstein croit que, même si les neutres n'accèdent pas à une telle union, ils ne souffriront pas d'une discrimination trop poussée car, sous la pression de l'Amérique, la communauté devra certainement baisser ses tarifs extraordinaires et nous en profiterons.

M. Soldati croit que les négociations avec l'Angleterre aboutiront. Ni l'Angleterre, ni la communauté ne peuvent se payer le luxe d'une rupture. L'accord sera probablement paraphé à la fin de 1962.

La Suisse est le pays le moins populaire à Bruxelles à cause de son attitude critique et du scepticisme qu'elle a affichés au début à l'égard du marché commun. Si nous ne faisons pas la demande de négociations en même temps que la Suède, nous donnerons l'impression d'être tout à fait allergiques au marché commun.



- 2 -

Quel sera le sort de cette demande?

Les demandes d'adhésion sont négociées par les gouvernements membres du marché commun, alors que les demandes d'association le sont par la communauté en présence de "watch dogs" des gouvernements.

A une demande des neutres qui prendrait place dans quelques semaines, il serait sans doute répondu par un simple accusé de réception indiquant que la commission allait en référer au Conseil des ministres. La commission ne peut en effet engager des négociations sans la bénédiction du Conseil des ministres. Celui-ci se réunira pendant 15 jours au moins avant la fin de l'année, mais son programme est tellement chargé que, matériellement, il ne pourra guère examiner notre demande avant la fin de février. Dans l'éventualité la plus favorable, la communauté sera alors autorisée à ouvrir des pourparlers exploratoires en février/mars au niveau des fonctionnaires sans engagement. Après ces entretiens exploratoires, la communauté nous ferait des propositions.

Quelle peut être l'attitude des différents gouvernements à l'égard de notre demande?

Les Pays-Bas seront favorables, sans aucune réserve. La Belgique le sera probablement aussi. L'Allemagne également à condition que les prestations des deux parties soient comparables. L'Italie sera plutôt négative, car le Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères est un Européen rigide et exclusif. Quant à la France, son attitude dépendra des concessions que nous serons prêts à faire.

M. Soldati ajoute que les territoires ex-anglais d'Afrique devront être associés au titre que les territoires ex-français. Ni les Américains, ni les Allemands acceptent un système préférentiel pour les territoires ex-français seulement. A ce propos, les Américains ont une thèse

- 3 -

qu'ils chercheront peut-être à faire prévaloir: ils préconisent la suppression complète des droits de douane pour tous les produits tropicaux d'où ils viennent.

Micheli